

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2016

Madame Josée Méthot
Présidente-directrice générale
Association minière du Québec
Place de la Cité - Tour Belle Cour
2590, boulevard Laurier
Bureau 720, 7^e étage
Québec (Québec) G1V 4M6

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et
de déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 26 juillet 2016 (DQ18)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, une demande pour laquelle **une réponse est attendue d'ici le jeudi 28 juillet prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
p. j. (1)

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Question complémentaire du 26 juillet 2016 (DQ18)

La commission souhaite obtenir un complément d'information au contenu de votre mémoire présenté au BAPE sur le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic.

Sur sa page web, l'AMQ indique que :

« l'industrie minière québécoise [...] mise sur l'innovation pour développer de nouvelles techniques d'exploration et d'exploitation des gisements qui permettent de limiter l'empreinte de ses activités sur le milieu, de l'ouverture de la mine jusqu'à sa fermeture et à la restauration du site. » (www.amq-inc.com/pages/environnement)

Dans le cas précis de la mine Canadian Malartic, vous soulignez dans votre mémoire que *« l'utilisation de la fosse comme aire de déposition des résidus et des stériles est un bel exemple de développement durable puisque le remblayage des fosses contribue grandement à la réduction de l'empreinte environnementale des activités minières »* (DM19, p. 9).

Nous apprécierions si vous pouviez, sur la base de votre connaissance des pratiques minières en usage au Québec et ailleurs, documenter et mettre en contexte l'utilisation des fosses pour l'enfouissement des résidus et des stériles :

- Est-ce une pratique nouvelle au Québec ?
- Sinon depuis quand et à quels endroits a-t-elle été éprouvée auparavant au Québec ? Et ailleurs ?
- Quels en seraient les meilleurs exemples ?
- Pourriez-vous nous fournir la référence de publications qui documentent ou évaluent cette pratique.